

Arrêté n° 2022 DCL/BER- 182 en date du 24 mai 2022 modifiant l'arrêté n° 2022 DCL/BER- 175 fixant la liste des candidats dans les circonscriptions de la Vienne à l'occasion du premier tour des élections législatives du 12 juin 2022

Le Préfet de la Vienne,

VU le code électoral et notamment les articles L.154 à L.163, le tableau n° 1 annexé à l'article L. 125 et les articles R. 98 à R. 102 ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté n°2022-SG-DCPPAT-002 du 7 mars 2022, donnant délégation de signature à Madame Pascale PIN, sous-préfète, hors classe, secrétaire générale de la Préfecture de la Vienne ;

VU les déclarations de candidature recueillies à la Préfecture de la Vienne entre le lundi 16 mai et le vendredi 20 mai 2022 à 18h00 ;

VU l'arrêté n° 2022 DCL/BER- 175 en date du 23 mai 2022 fixant la liste des candidats dans les circonscriptions de la Vienne à l'occasion du premier tour des élections législatives du 12 juin 2022

CONSIDÉRANT la demande expresse de Monsieur AUGER Fabrice candidat dont la suppléante Madame AUGER Eva remplaçante dûment enregistrée dans la 4^e circonscription de la Vienne, relative à la modification du prénom inscrit sur la déclaration de candidature et sur le bulletin de vote;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 – L'enregistrement effectué au nom de Monsieur AUGER Fabrice, candidat dûment enregistré dans la 4^e circonscription de la Vienne, est modifié comme suit:

Candidat: "**Fabrice AUGER** »
Suppléante: "**Eva AUGER** "

Article 2 – La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vienne, les Sous-Préfets de Châtellerault et Montmorillon et les Maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission de propagande et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Pascale PIN